

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet, à 19 h 00

Le conseil municipal de la commune de SAUTERNES dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann MAROT, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : 23 juin 2020

Présents : M DELAS Alexandre – Mme MARTINEZ Véronique – M. MAYEUR Francis – Mme LONGO Christine – Mme GRANIE Alison – M de VAUCELLES Gabriel – Mmes ERDELYI Sabrina – GUIGNARD Marie-Pierre – MELET Cécile – MM BOURRIAUT Cédric – RONCE Didier – Mme MOLARD Isabelle – M DESPUJOLS Guy

Absent excusé ayant donné un pouvoir : M Henri SANCHEZ pouvoir à M. Yann MAROT

Décision 22_202007 : Taux des taxes communales

Monsieur le Maire rappelle les modalités de calculs des taxes communales et les possibilités offertes aux Communes sur la modulation des taux. Il rappelle également que cette variation ne peut désormais se faire que sur la taxe foncière sur le bâti et le non bâti.

Il informe également les membres du conseil municipal que, lors du débat d'orientation budgétaire en commission finances, ce dernier, s'est prononcé en faveur d'une augmentation des taux des taxes communales pour 2020.

Monsieur le Maire rappelle les taux pratiqués depuis 2014 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16.70 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64.96 %

Il invite ensuite le conseil municipal à se prononcer sur les taux à appliquer à chacune des taxes locales afin d'équilibrer le budget et propose d'adopter une augmentation différenciée sur les taux des taxes pour 2020 dans les conditions suivantes :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17.54 % (soit une augmentation de 5%)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 66.91 % (soit une augmentation de 3%)

Après avoir délibéré, le conseil municipal a l'unanimité décide de fixer à :

- **17.54 %** le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- **66.91 %** le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Le conseil municipal,

Fait et délibéré à Sauternes ce jour.

Pour extrait conforme.

Décision 23_202007 : Tarifs Cantine Garderie 2020 2021

Monsieur le Maire rappelle qu'avec la crise sanitaire suite à l'épidémie de COVID, les délais de commandes imposés par le traiteur sont désormais d'une semaine. Afin de ne pas pénaliser les parents de ce changement, les enfants venant avec un repas style pique-nique sont également acceptés. Il explique que ces enfants ne sont pas redevables de la prestation cantine (incluant le la fourniture du repas et la surveillance) sont tout de même surveillés par le personnel communal pendant toute la pause méridienne, il convient de créer un tarif spécifique permettant de gérer cette situation exceptionnelle.

En tenant compte du cout horaire du personnel et du nombre d'enfants présents il propose un tarif à 1.00 €/ jour / enfant commune et 1.15€/ jour / enfant hors-commune.

Les élus présents à l'unanimité :

- Acceptent la création de ce tarif pause méridienne sans cantine
- Approuvent le tarif proposé de 1.00 €/ jour / enfant commune et 1.15€/ jour / enfant hors-commune
- Acceptent de conserver pour l'année 2020/2021 les tarifs cantine garderie 2019/2020

🚩 Décision 24_202007 : Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions présentées par les associations.

Après délibération, le conseil municipal décide d'attribuer pour l'année 2020 les subventions suivantes :

- Anciens combattants : 150 euros
- USEP : 300 euros
- Comice agricole : 300 euros
- Ambassadeurs de Sauternes : 100 euros
- Association des parents d'élèves : 400 euros
- Comité des fêtes : 450 euros

🚩 Décision 25_202007 : Approbation du budget Commune 2020

	<i><u>FONCTIONNEMENT</u></i>		<i><u>INVESTISSEMENT</u></i>	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
	476 994,00 €	699 888,78 €	117 332,00 €	173 850,69 €
Report	222 894,78 €		56 518,69 €	
TOTAL	699 888,78 €	699 888,78 €	173 850,69 €	173 850,69 €

🚩 Décision 26_202007 : Approbation du budget Assainissement 2020

	<i><u>EXPLOITATION</u></i>		<i><u>INVESTISSEMENT</u></i>	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
	88 267,45 €	160 128,83 €	81 777,62 €	54 011,13 €
Report	71 861,38 €			27 766,49 €
TOTAL	160 128,83 €	160 128,83 €	81 777,62 €	81 777,62 €

🚩 Décision 27_202007 : Location logement 11 bis rue principale

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que soit à nouveau loué le logement situé au 11 bis rue principale.

Monsieur le Maire propose que le montant du loyer mensuel s'élève à la somme de 300 euros et 30 euros de charges, il demande également qu'un dépôt de garantie égal à un mois du loyer mensuel soit versé à la signature du bail.

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir décidé à l'unanimité,

- Accepte le montant du loyer proposé (y compris charges)
- Autorise monsieur le Maire à rechercher un locataire pour ce logement
- Autorise monsieur le Maire et monsieur DELAS à signer les actes nécessaires à la concrétisation de ce bail

Décision 28_202007 : Location logement 09 rue principale

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que soit à nouveau loué le logement situé au 09 rue principale. Il rappelle que quelques travaux prévus dans le cadre du FDAEC sont indispensables avant la remise en location.

Madame Melet s'interroge sur ce bien et le fait de le conserver dans le patrimoine communal.

Monsieur le Maire propose que le montant du loyer mensuel s'élève à la somme de 355 euros, il demande également qu'un dépôt de garantie égal à un mois du loyer mensuel soit versé à la signature du bail.

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir décidé à l'unanimité,

- Accepte le montant du loyer proposé
- Autorise monsieur le Maire à rechercher un locataire pour ce logement
- Autorise monsieur le Maire et monsieur DELAS à signer les actes nécessaires à la concrétisation de ce bail

Décision 29_202007 : Convention de mise à disposition de locaux pour la Poste – Modification de la convention du 21 mai 2019

Monsieur le Maire rappelle la délibération 19_201905 relative à la mise à disposition du local communal situé au 12 rue principale.

Il est désormais convenu que la commune règle les factures électriques de ce local et que la Poste les rembourse. Un forfait est donc prévu avec un ajustement en fin d'année.

Après délibération, les membres du conseil municipal

Autorisent monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention

Décision 30_202007 : Convention entre la Commune de Sauternes et l'association Les Fils du Tonaire

Monsieur le Maire informe les élus présents qu'il existe une convention spécifique liant la Commune à l'association des Fils du Tonaire dont le siège social se situe à la Mairie.

Cette dernière a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Sauternes apporte un soutien aux activités artistiques que l'association entend poursuivre.

Après délibération, les membres du conseil municipal

Autorisent monsieur le Maire à signer la convention de régularisation de l'année 2020 ainsi qu'une convention triennale 2021 2022 2023

Décision 31_202007 : Demande de subvention au titre du fonds de solidarité en faveur des collectivités touchées par des catastrophes naturelles

Le Maire rappelle que suite aux orages violents des 09 et 10 mai 2020, il a demandé au Préfet le classement de la commune en catastrophe naturelle. L'arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle est à ce jour en attente.

Il rappelle également que d'importants dégâts à la voirie communale sont à déplorer, notamment route de Carasse, route d'Aygue Morte, route du Piquant, route de Preignac et sur la place de l'église.

Des devis de remise en état ont été demandés pour toutes les voies concernées. Ces dépenses, non prévues au budget communal mais indispensables, sont à ce jour impossibles à financer dans leur intégralité.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer afin de constituer un dossier de demande de subvention au titre du fonds de solidarité en faveur des communes touchées par les catastrophes naturelles.

Il s'agit d'un dispositif spécifique d'indemnisation pour des biens non pris en charge comme les infrastructures routières, les réseaux d'assainissement, les trottoirs et accotements ...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de solliciter une aide au titre du fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales touchées par les catastrophes naturelles.

Un dossier complet sera transmis aux services préfectoraux

Questions diverses

Monsieur le Maire informe les élus présents des prochaines dates des réunions du conseil municipal à savoir le lundi 14 septembre lundi 2 novembre et lundi 14 décembre.

Il précise également que le vendredi 10 juillet une réunion du conseil aura lieu pour la désignation des représentants du conseil municipal aux élections sénatoriales (horaire à définir)

Monsieur le Maire informe de la récente élection de monsieur Delas au poste de vice-président du SIVOM du Sauternais.

Madame Erdelyi signale le problème de visibilité au niveau du carrefour du Cavalier dû à un problème de tonte. Monsieur Delas se charge de faire remonter cette information auprès du SIVOM.

Monsieur Bourriaut explique être intervenu à plusieurs reprises sur l'aire de la Madeleine suite à l'installation de travailleurs saisonniers. Un rendez vous est fixé avec le SIVOM afin de trouver une solution adéquate.

Madame Granie informe les élus de la prochaine distribution du bulletin d'information nouvelle version.

Madame Melet se questionne sur la tenue des réunions dans la salle du conseil de la Mairie plutôt que dans la salle des fêtes.

Lecture faite et après approbation du présent compte-rendu, ont signé au registre les conseillers présents.